



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **16 décembre 2021**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **10 décembre 2021**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Frédéric KIZILDAG, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL**

Objet :

-----

Cité éducative - Evaluation : prise en charge par le réseau Canopé

V\_DEL\_211216\_21

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Muriel LECERF à Frédéric KIZILDAG  
Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI  
Roger BOLLIET à Michel ROCHER  
Pierre DUSSURGEY à Stéphane GOMEZ  
Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Kaoutar DAHOUM  
Yvan MARGUE à Nadia LAKEHAL  
Yvette JANIN à Stéphane GOMEZ  
Mustapha USTA à Carlos PEREIRA  
Sacha FORCA à Christine BERTIN  
Audrey WATRELOT à Christine BERTIN**

Membres absents :

**Nacera ALLEM**

## **Rapport de Madame DAHOUM,**

### **Mesdames, Messieurs,**

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance éducative des acteurs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, des collectivités, associations, habitants via un co-pilotage entre la commune, l'État et l'Éducation Nationale.

A ce titre, la ville de Vaulx-en-Velin est labellisée Cité éducative depuis 2019, afin de coordonner et de renforcer l'ensemble des dispositifs existants et pour accompagner les parcours éducatifs et professionnels des enfants et jeunes de 0 à 25 ans.

Cette alliance éducative et son fonctionnement sont amenés à progresser pour répondre à ces ambitions et en pérenniser les apports sur le territoire.

Dans le cadre de l'article 15 de la Convention Cadre, il est prévu que les Cités Educatives entreprennent un protocole local d'évaluation et de suivi du dispositif. Le format pris par cette démarche évaluative étant laissé à la libre appréciation des gouvernances locales, la Cité Educative de Vaulx-en-Velin souhaite soutenir une démarche de recherche, par l'emploi d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE).

Pour rappel, le dispositif CIFRE, a pour objet de favoriser les échanges entre les laboratoires de recherche publique et les milieux socio-économiques et de contribuer à l'emploi de futurs docteurs dans les entreprises et les administrations publiques. Le choix d'un protocole d'évaluation prenant appui sur le recrutement d'un doctorat sous contrat CIFRE constituera un apport méthodologique et sociologique important.

L'association Réseau Canopé sera l'employeur du doctorant (CDD de 3 ans), et le laboratoire Education, Cultures, Politiques (Université Lyon 2) sera son responsable scientifique.

Le doctorant sera intégré à une équipe de recherche du réseau Canopé, qui sera en mesure de l'accompagner dans la réalisation de son travail de recherche. Le réseau Canopé, opérateur public rattaché au ministère de l'Éducation Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, édite des ressources pédagogiques transmédias (imprimés, numériques, mobiles, TV) répondant aux besoins de la communauté éducative.

Sur instruction de la Cité Educative de Vaulx-en-Velin et du laboratoire de recherche associé, les missions principales du doctorant seront :

- la production de ressources pour l'accompagnement des acteurs à la mise en œuvre opérationnelle du dispositif :
  - état des lieux sur l'objet de recherche : comparaison des modalités de déploiement et de pérennisation de dispositifs similaires sur d'autres territoires ;
  - documents ressources à destination des acteurs éducatifs du territoire.
- l'élaboration d'outils de suivi et accompagnement à leur prise en main par les différents acteurs partenaires du dispositif :
  - cahier de bord - suivi du dispositif ;
  - outil de suivi des élèves ayant émergé au dispositif (permettant un suivi statistique général du parcours des élèves, de leurs orientations, etc.) ;
  - outils d'évaluation du dispositif.
- soutien à l'animation du réseau de partenaires du dispositif et de la Cité Educative
  - animation de temps d'échanges et de réunions de suivi du dispositif ;
  - outils permettant une liaison opérationnelle des acteurs ;
  - cartographie réseaux permettant de rendre lisible la diversité des acteurs, actions et dispositifs coexistant sur le territoire, et d'en actualiser régulièrement les évolutions .

Le doctorant produira notamment une évaluation qualitative de la particulier « la situation des collégiens temporairement exclus ».

Cette recherche doctorale, inscrite en Sciences de l'Education et de la Formation, vise à évaluer, de manière qualitative, les actions de la Cité Educative de Vaux-en-Velin pour comprendre ses effets sur des élèves (temporairement) exclus de leur établissement scolaire.

**En conséquence, je vous propose :**

▶ d'autoriser Madame la Maire à signer la convention avec l'association Canopé qui prévoit le versement d'un montant de 31 000 euros, à hauteur du coût représenté par la création d'un poste au sein de la structure pour le compte de la Cité Educative de Vaux-en-Velin ;

▶ de dire que les crédits d'un montant de 31 000 euros sont prévus au BP 2021.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 069-216902569-20211216-V\_DEL\_211216\_21-DE

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Considérant** que la ville de Vaulx-en-Velin est labellisée Cité éducative, afin de coordonner et de renforcer l'ensemble des dispositifs existants et pour accompagner les parcours éducatifs et professionnels des enfants et jeunes de 0 à 25 ans ;

**Considérant** que c'est une démarche expérimentale, et qu'il existe aujourd'hui un réel besoin d'analyse du fonctionnement de la Cité Educative sur notre territoire, afin d'en apporter une évaluation dans un souci d'amélioration continue ;

**Considérant** que dans le cadre de l'article 15 de la Convention Cadre, les Cités Educatives se sont en effet engagées à entreprendre un protocole local d'évaluation et de suivi du dispositif. Le format prit par cette démarche évaluative étant laissé à la libre appréciation des gouvernances locales, la Cité Educative de Vaulx-en-Velin souhaite soutenir une démarche de recherche, par l'emploi d'un contrat CIFRE. Le choix de ce protocole d'évaluation constituera un apport méthodologique et sociologique important pour le bon déploiement du dispositif Cité Educative et la consolidation de l'alliance éducative qu'il ambitionne de soutenir ;

**Considérant** que l'association Réseau Canopé sera l'employeur du doctorant (CDD de 3 ans), et le laboratoire Education, Cultures, Politiques (Université Lyon 2) sera son responsable scientifique ;

Sur instruction de la Cité Educative de Vaulx-en-Velin et du laboratoire de recherche associé, la recherche du doctorant recruté sera dédiée à l'analyse d'une action de la Cité Educative en cours de réalisation : la prise en charge de collégiens exclus. Cette action tend à lutter contre des dynamiques de décrochage scolaire.

**Entendu** le rapport présenté le 16 décembre 2021 par Madame Kaoutar DAHOUM, deuxième adjointe, déléguée à l'Education et à la Petite Enfance ;

### **Après avoir délibéré, décide :**

► d'autoriser Madame la Maire à signer la convention avec l'association Canopé qui prévoit le versement d'un montant de 31 000 euros, à hauteur du coût représenté par la création d'un poste au sein de la structure pour le compte de la Cité Educative de Vaulx-en-Velin ;

► de dire que les crédits d'un montant de 31 000 euros sont prévus au BP 2021.

<b>Nombre de suffrages exprimés : 42</b>
Votes Pour : 42
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 16 décembre 2021.

**Pour extrait conforme,**

#signature#

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

The logo for SLOW, with the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font.

ID : 069-216902569-20211216-V\_DEL\_211216\_21-DE

## **CONVENTION DE PARTENARIAT RESEAU CANOPE-VILLE DE VAULX-EN-VELIN**

### **ENTRE LES SOUSSIGNES**

**Le RESEAU CANOPE**, dont le siège social est situé Téléport 1 – avenue du Futuroscope, CS 80158 CHASSENEUIL DU POITOU, représentée par sa Directrice Générale de Réseau Canopé Madame Marie-Caroline MISSIR,

### **ET**

**La Ville de Vaulx-en-Velin**, représentée par son Maire, Madame Hélène GEOFFROY, agissant en exécution de la délibération du Conseil Municipal n° ..... du 16 décembre 2021,

**Désignée ci-après par « la Ville » d'autre part,**

### **IL EST PREALABLEMENT RAPPELE QUE :**

Mise en œuvre dans le courant de l'année 2020, la Cité Educative vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. C'est également une démarche qui offre l'opportunité de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants, tout en imaginant de nouvelles actions, afin d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement aux enfants et aux jeunes sur l'ensemble du territoire.

Elle consiste en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, des collectivités, associations, parents d'élèves, via un copilotage entre la commune de Vaulx-en-Velin, l'Etat et l'Education Nationale.

Démarche expérimentale, cette alliance éducative et son fonctionnement sont amenés à progresser pour répondre à ses ambitions et en pérenniser les apports sur le territoire. A ce titre, il existe aujourd'hui un réel besoin d'analyse du fonctionnement de la Cité Educative sur le territoire, afin d'en apporter une évaluation dans un souci d'amélioration continue. Dans le cadre de l'article 15 de la Convention Cadre, les Cités Educatives se sont en effet engagées à entreprendre un protocole local d'évaluation et de suivi du dispositif. Le format prit par cette démarche évaluative étant laissé à la libre appréciation des gouvernances locales, la Cité Educative de Vaulx-en-Velin souhaite soutenir une démarche de recherche, par l'emploi d'un contrat CIFRE.

Pour rappel, le dispositif CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la REcherche), a pour objet de favoriser les échanges entre les laboratoires de recherche publique et les milieux socio-économiques et de contribuer à l'emploi de futurs docteurs dans les entreprises et les administrations publiques. Le choix d'un protocole d'évaluation prenant appui sur le recrutement d'un doctorat sous contrat CIFRE constituera un apport méthodologique et sociologique important pour le bon déploiement du dispositif Cité Educative et la consolidation de l'alliance éducative qu'il ambitionne de soutenir.

L'association Réseau Canopé a été choisi pour être l'employeur du doctorant (CDD de 3 ans), et le laboratoire Education, Cultures, Politiques (Université Lyon 2) sera son responsable scientifique. Le ré-

seau Canopé, opérateur public rattaché au ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, édite des ressources pédagogiques transmédias (imprimés, numériques, mobiles, TV) répondant aux besoins de la communauté éducative.

La Cité Educative de Vaulx-en-Verin souhaite axer sa focale d'évaluation sur une action en cours d'élaboration consistant en la prise en charge de collégiens exclus. Cette action tend à lutter contre des dynamiques de décrochage scolaire au travers de deux volets d'intervention :

- La prise en charge d'élèves temporairement exclus (3 à 8 jours), ou en exclusion définitive (1ere semaine d'exclusion) coordonnée par le Programme de Réussite Educative
- La mise en place de mesures de responsabilisation s'appuyant sur le développement d'un réseau partenarial de territoire.

Compte tenu des besoins identifiées, ces actions constituent une priorité majeure de la Cité éducative, d'autant qu'elles encouragent en effet un décloisonnement des pratiques s'appuyant sur une alliance éducative de territoire liant Education Nationale, partenaires associatifs et municipaux et parents d'élèves, pour une meilleure prise en charge éducative du jeune.

Cette focale d'évaluation prend ainsi appui sur une action représentative pour évaluer

- le rôle de la cité éducative dans l'impulsion de cet « écosystème éducatif »,
- ses effets sur le territoire en analysant la qualité et la pertinence de cette mise en liaison d'acteurs, ses apports et synergies pour le territoire,
- les mécanismes de pérennisation d'une telle alliance éducative.

## **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles **la Ville de Vaulx-en-Verin** et **le Réseau Canopé** collaborent à la mise en œuvre de la démarche de recherche par l'emploi d'un contrat CIFRE, tel que précisé ci-après dans les engagements réciproques des parties.

## **ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU RESEAU CANOPE**

**Le Réseau Canopé s'engage à**

### **2.1. Recrutement d'un doctorant sous contrat CIFRE**

Le laboratoire Education, Cultures, Politiques, recrute un.e doctorant.e sur un contrat CIFRE de 3 ans à partir du mois de décembre 2021.

Le doctorant sera intégré à une équipe de recherche du Réseau Canopé, qui sera en mesure de l'accompagner dans la réalisation d'outils de suivi numériques innovants.

Le doctorant disposera d'un poste de travail au sein des locaux de Canopé. Il sera cependant régulièrement amené à se déplacer sur le territoire de Vaulx-en-Verin auprès des établissements scolaires et/ou des autres partenaires du territoire, où des espaces de travail provisoires pourront être mis à sa disposition.

Les missions principales du doctorant :

- Production de ressources pour l'accompagnement des acteurs à la mise en œuvre opérationnelle du dispositif :

- Etat des lieux sur l'objet de recherche : comparaison des modalités de déploiement et de pérennisation de dispositifs similaires sur d'autres territoires
- Documents ressources à destination des acteurs éducatifs du territoire
- Elaboration d'outils de suivi et accompagnement à leur prise en main par les différents acteurs partenaires du dispositif :
  - Cahier de bord - suivi du dispositif
  - Outil de suivi des élèves ayant émergé au dispositif (permettant un suivi statistique général du parcours des élèves, de leurs orientations, etc.)
  - Outils d'évaluation du dispositif
- Soutien à l'animation du réseau de partenaires du dispositif et de la Cité Educative
  - Animation de temps d'échanges et de réunions de suivi du dispositif
  - Outils permettant une liaison opérationnelle des acteurs
  - Cartographies réseaux permettant de rendre lisible la diversité des acteurs, actions et dispositifs coexistant sur le territoire, et d'en actualiser régulièrement les évolutions

## **2.2. Les attentes scientifiques**

Il s'agit de produire une évaluation qualitative d'une Cité Educative sur un objet particulier : le cas des collégiens temporairement exclus.

Cette recherche doctorale, inscrite en Sciences de l'Education et de la Formation, vise à évaluer, de manière qualitative, les actions de la Cité Educative de Vaux-en-Velin en utilisant une approche socio-écologique pour comprendre le tissage de ce dispositif, les propriétés qui le caractérisent et ses effets sur des élèves (temporairement) exclus de leur établissement scolaire. Le ou la candidat.e articulera deux cadres conceptuels :

- Le premier concerne celui d'une approche écologique de l'activité humaine (Callon et al., 1999 ; Akrich et al., 2016 ; Guerin, 2012 ; Albero et al., 2019 ; Simonian, 2019, 2020) pour formaliser les propriétés relationnelles (dimension partenariale) de cette Cité Educative.
- Le second s'appuie sur une approche sociologique qualitative permettant de rendre compte de la complexité des parcours de vie (Bertaux, 2016) entre multiplication des expériences et accroissements des options biographiques, en particulier à partir de récits et/ou de portraits contextualisés (Lahire, 1995).

## **2.3. Le suivi de la thèse**

Le déroulement de la thèse est conçu de la manière suivante :

1. La première année, le ou la candidat.e s'imprènera de l'environnement concerné par la recherche. Il effectuera un état des lieux (national et international) sur le dispositif Cité Educative et tous autres s'en rapprochant. Il s'agira, a minima, de décrire, le projet politique (Albero & Simonian, 2019), l'ensemble des acteurs présents, en se focalisant sur les actions conduites auprès des publics collégiens exclus (Ouafki, 2020).
2. La deuxième année visera à recueillir les données à partir d'une double approche ethnographique (Marchive, 2012) et biographique (Delory-Momberger, 2019 ; Bouchetal, à paraître) pour comprendre les conditions de réussite de cette Cité Educative à partir de portraits d'élèves.
3. La troisième année sera l'occasion de traiter les données dans une visée axiologique et praxéologique afin de fournir les conditions de réussite de la Cité pour ces publics et, plus généralement, les conditions de pérennité de ce dispositif.



## 2.4. Le compte-rendu financier

**Le Réseau Canopé** s'engage à présenter chaque année un compte rendu financier de l'utilisation de la subvention. **Le Réseau Canopé** s'engage à restituer la subvention en cas de non utilisation.

### ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA VILLE DE VAULX-EN-VELIN

**La Ville** s'engage :

- à veiller à la cohérence de la démarche évaluative au regard des engagements portés dans le cadre de l'article 15 de la convention cadre des cités éducatives, en collaboration avec la « Troïka » de la cité éducative, composée du Chef de file principal de collège Henri Barbusse, du Délégué du Préfet et de la Directrice de l'Education,
- à veiller à la cohérence de la démarche évaluative avec les attentes portées au national par l'Etat dans le cadre du suivi
- à s'assurer du bon déroulement de la mission auprès des établissements du 1<sup>er</sup> et du second degré, des services municipaux (PRE, Jeunesse, Education, Vie associative...), des associations, des partenaires, etc,
- à participer à la démarche dans son intégralité :
  - o à aider aux recensements des personnes ressources,
  - o à aider à l'identification des publics,
  - o à faciliter les relations avec les acteurs institutionnels et associatifs,
  - o à faciliter les conditions de travail du doctorant (locaux pour les réunions, etc).

**La Ville** s'engage à verser une contribution annuelle selon les éléments indiqués ci-après. Cette contribution s'inscrit dans la dotation annuelle de l'Etat pour la mise en œuvre de la Cité éducative et de la Ville au titre de ce dispositif.

La Ville s'engage à soutenir par an avec le planning de versement suivant :

- un versement de 30 000 € pour la période scolaire 2020-2021
- un versement de 30 000 € pour la période scolaire 2021-2022
- un versement de 30 000 € pour la période scolaire 2022-2023

Sous réserve du vote annuel de la collectivité et des financements de l'Etat.

La Ville de **Vaulx-en-Velin** versera sa participation pour chaque période mentionnée après la production de l'ensemble des pièces demandées à l'article 2 et d'un bilan qualitatif de l'action.

Le versement de la subvention est effectué sur le compte du réseau Canopé:

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

### ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 et jusqu'au 30 juin 2023.

Les parties peuvent convenir de mettre fin au contrat, d'un commun accord. Les modalités, notamment financières, de la réalisation sont arrêtées conjointement par les parties.

Envoyé en préfecture le 22/12/2021

Reçu en préfecture le 22/12/2021

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 069-216902569-20211216-V\_DEL\_211216\_21-DE

## **ARTICLE 5 : ASSURANCES**

Chaque partie s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour l'exécution du contrat.

## **ARTICLE 6 : LITIGES**

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable leurs éventuels différents relatifs à l'interprétation et à l'exécution du contrat. En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, celui-ci sera porté devant le tribunal administratif.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Lyon, le 20 décembre 2021

Le Réseau Canopé

Pour la Ville de Vaulx-en-Velin

Pour le Réseau Canopé  
Marie-Caroline MISSIR  
Directrice Générale du Réseau Canopé

La Maire  
Hélène GEOFFROY